

COMMUNE
DE
R O S S F E L D
67230



Téléphone: 03 88 74 43 33
Télécopie : 03 88 74 35 37
✉ mairie-rossfeld@wanadoo.fr

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 12 Date de convocation : 29 juin 2017
--

Séance du 4 juillet 2017

Sous la présidence de M. Jean-Claude ROHMER,

A l'ouverture de la séance sont présents :

↳ tous les membres sauf :

- Mme Pascale HIRLI-ZAGAROLI, excusée,
- Mme Régine MENTZLER, excusée, procuration à M. le Maire,
- M. Pascal VETTER, excusé, procuration à M. Daniel KOEHLER.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 20/06/2017
3. Terrain de football : avenant n° 1 au marché
4. Emplacement réservé rue du Stade
5. Divers

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L. 2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, **à l'unanimité**, Mme Sandra VALERO, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

2. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20/06/2017

Le procès-verbal de la séance du 20/06/2017 est adopté **à l'unanimité** par les membres présents.

3. TERRAIN DE FOOTBALL : AVENANT N° 1 AU MARCHE

Dans un souci d'amélioration du rendu des travaux de mise en conformité du terrain d'honneur et de la création d'un terrain synthétique, le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre proposent de procéder aux modifications suivantes :

Détail des travaux supplémentaires :

Détail	Quantité	P.U.	Montant total
GNT 0/14 sur 5cm d'épaisseur	430 m2	4,75 €	2 042,50 €
Enrobés sur l'accès au club-house	400 m2	11,50 €	4 600,00 €
Enrobés sur la place « handicapés »	30 m2	11,50 €	345,00 €
Pavés 10/20/6 pour délimitation de la place « handicapés »	27,5 ml	19,00 €	522,50 €
Treillis soudé (prévu : 255 ml / à rajouter : 127,72 ml)	127,72 ml	47,00 €	6 002,84 €
Pare-ballons (prévu : 190 ml / à rajouter : 61 ml)	61 m	114,00 €	6 954,00 €
Main courante (prévu : 105 ml / à rajouter : 39 ml)	39 ml	58,30 €	2 273,70 €
Dalles sous la main courante (prévu : 0 ml / à prévoir : 110 ml)	110 ml	34,00 €	3 740,00 €
SBR encapsulé	Forfait	9 490,00 €	9 490,00 €
Montant total des travaux supplémentaires :			35 970,54 €

Détail des économies :

Détail	Quantité	P.U.	Montant total
Eléments de soutènement	- 64 pièces	115,00 €	-7 360,00 €
Membrane anti-mauvaises herbes	- 540 m ²	3,50 €	-1 890,00 €
Plantation couvres sol	- 3 240 u	1,50 €	-4 860,00 €
Montant total des économies :			-14 110,00 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,00%
- Montant HT : 21 860,54 €
- Montant TTC : 26 232,65 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 3,81%

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20,00%
- Montant HT Total : 596 180,04 €
- Montant TTC : 715 416,04 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces travaux complémentaires et charge Monsieur le Maire de signer cet avenant avec l'entreprise Thierry Muller.

4. EMBLACEMENT RESERVE RUE DU STADE

Lors de l'élaboration du PLU, la commune a prévu un emplacement réservé sur la parcelle cadastrée section B n° 950, situé rue du Stade et appartenant à Mme Fabienne DREYFUS. Cet emplacement était destiné à desservir les trois parcelles situées à l'arrière de son terrain et classées en zone IIAU. Par lettre du 3 juillet 2017, Mme Fabienne DREYFUS mets en demeure la commune de racheter cet emplacement réservé au prix de 16 348,20 € l'are.

Après en avoir débattu, le conseil municipal à 13 voix pour et 1 abstention (Roger MOSSER) décide de ne pas donner suite à cette demande et décide de lever cet emplacement réservé.

5. DIVERS

Urbanisme :

Le conseil municipal est avisé du dépôt en mairie de la demande d'autorisation d'urbanisme suivante :

- une demande de permis de construire déposée par M. Pascal VETTER, pour la construction d'un espace bien-être, d'une piscine et d'un abri de piscine, 9, rue du Château d'Eau, section B n° 1093 et 1091.

Cérémonie du 14 juillet : les membres du conseil municipal sont invités à assister à la cérémonie du 14 juillet pour la distribution de brioches aux enfants de l'école.

Clôture de la séance à 21h15.